



34, rue du Commandant Mouchotte 75699 PARIS Cedex 14
Tél. : 01 53 25.60 00

Monsieur Didier LE RESTE
Secrétaire Général
Fédération CGT des cheminots
Case n° 546
263 rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Paris, le 26 octobre 2010

Monsieur le Secrétaire Général,

Par une « lettre ouverte » du 22 octobre, vous interpellez le Président de la SNCF sous le titre « *Mais où est donc passé Guillaume Pepy ?* ». Vous souhaitez vous enquérir de « *la situation de la gouvernance à la SNCF* », et vous interrogez sur le « *silence de l'entreprise et de son Président dans la sphère médiatique* », tout en appelant de vos vœux « *l'engagement de véritables négociations permettant de répondre aux légitimes revendications des cheminots* ».

Permettez-moi tout d'abord de vous rassurer : le Président de la SNCF est bien, pour sa part, à son poste ! Le conflit social important que connaît le pays a des causes extérieures à l'entreprise. Et si, bien entendu, la réforme des retraites concernera à terme les personnels de l'entreprise, cette réforme, comme chacun le constate, relève d'abord d'un débat national et d'un processus de décision essentiellement conduit aux niveaux gouvernemental et parlementaire.

Quant au mouvement social qui s'est développé dans notre pays depuis le mois de juin, il est essentiellement porté par les orientations et positions des confédérations syndicales, positions dont les fédérations cheminotes se sont constamment réclamées, plaçant systématiquement leur propre action dans le cadre du mouvement interprofessionnel.

Dans un tel débat, le Président de la SNCF n'a pas à prendre position dans quelque sens que ce soit. Je vous rappelle d'ailleurs que la gestion des pensions de cheminots, et celle du régime spécial dans son ensemble, sont désormais totalement extérieures à l'entreprise, et assurées par une caisse de sécurité sociale indépendante.

Dans le contexte difficile que connaît l'entreprise depuis maintenant plus de deux semaines, la responsabilité du Président et des dirigeants de l'entreprise, est bien plutôt de limiter et de réparer au cours des mois qui viennent les lourdes conséquences des perturbations que subit l'entreprise depuis le 12 octobre. Ainsi notre première attention va-t-elle en direction de nos clients, qu'ils soient usagers des transports publics, voyageurs « grandes lignes », chargeurs fret, ou autorités organisatrices, et notre premier objectif est de faire en sorte que ces clients puissent conserver toute leur confiance au train et à la SNCF. Nous savons déjà que sur certains secteurs de l'entreprise, les dégâts causés par le conflit

... / ...

actuel, à court et moyen terme, dans le transport de marchandises notamment, seront difficilement réparables.

Après plus de 14 jours de conflit interprofessionnel, et alors que vous avez pris la décision unilatérale de suspendre jusqu'à nouvel ordre votre participation à toute réunion paritaire, vous plaidez par la présente « lettre ouverte » pour une reprise nécessaire et urgente de négociations d'entreprise.

Je ne peux de ce point de vue que vous rappeler la position constante que nous avons adoptée depuis début octobre. Les sujets de nature interne qui avaient été repris dans le préavis unitaire du 6 octobre ont donné lieu à de larges débats, en réunion de DCI puis en audience de conciliation, et sur plusieurs sujets, à des réponses très concrètes de l'entreprise. Votre « lettre ouverte » ne faisant aucune référence à ces réponses – qui pourtant ont fait l'objet d'un courrier de confirmation le 8 octobre, à l'attention des fédérations de cheminots - je me dois donc de vous en rappeler la teneur. L'audience de conciliation du 6 octobre a notamment permis d'annoncer les points suivants :

- une majoration importante du volume des embauches prévues pour 2010, concernant les principaux métiers de terrain de l'entreprise (traction, trains, équipement, circulation ferroviaire, matériel) : 900 embauches supplémentaires seront ainsi réalisées avant la fin de l'année ;
- l'accord de l'entreprise pour appliquer aux ex-apprentis une mesure de majoration salariale [de 0,25% par trimestre d'apprentissage, dans la limite de 8 trimestres] à compter de l'âge d'ouverture des droits (le caractère « liquidable » de cette mesure étant cependant limité aux trimestres validés par le régime général) ;
- l'accord de l'entreprise pour maintenir en 2010 une « garantie individuelle de pouvoir d'achat » pour tous les cheminots, ainsi qu'un rendez-vous de bilan salarial en janvier prochain [la progression de la rémunération moyennée des personnels en place (RMPP) étant pour 2010 de 3,6% à la SNCF].

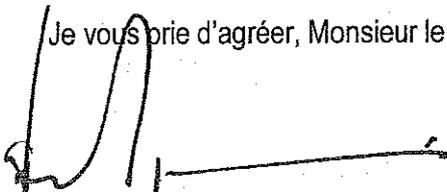
Concernant le fret, le processus engagé a donné lieu à de multiples concertations ou consultations d'instances, du Conseil d'Administration au Comité d'Etablissement Fret, en passant par la commission économique du CCE, et fera l'objet, tout au long de sa mise en œuvre, d'échanges réguliers au sein des IRP de la direction Fret.

Des discussions ont donc eu lieu, et des réponses ont été apportées, même si celles-ci ne répondent pas entièrement à vos attentes.

Ces réponses, pour ce qui peut concerner l'entreprise, l'ont été, volontairement, en amont du conflit, l'entreprise ayant la volonté constante, comme vous le savez, de négocier avant les conflits et non pendant, et de ne pas encourager le recours à la grève comme moyen d'obtenir des avancées en matière sociale.

Quant au dialogue social, il ne tient qu'à vous de le reprendre sur la base des échéances et du calendrier de rencontres prévues à l'Agenda Social 2010. C'est dans ce cadre en effet, et non dans des négociations sur la fin d'un conflit national interprofessionnel, que doit se renouer de façon constructive et sereine la concertation sociale à la SNCF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



François NOGUÉ